

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Autres domaines de
compétences des
communes

SOUS DOMAINE :

OBJET :
**Modification des
bureaux de vote**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION CM
EN DATE DU
15/07/2022

AFFICHAGE EN DATE
DU 15/07/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/58

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2022.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, Mme BONHOMME Mireille, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, M. BOUTET Jean-Marc, Mme AZEVEDO Murielle, M. CRESTEY Olivier, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme DONAT Laura, M. GUIJARRO Tristan, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, Mme LE GUERCH Sandy.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. COMBES Romain, procuration à Mme REY.

M. ARENAS Jean-Michel, procuration à Mme GONNOT.

M. BORSNAK Philippe, procuration à Mme MEILLIERE.

Mme ALVAREZ Nathalie, procuration à M. GUIJARRO Tristan.

M. MAUGARD Martial.

M. MATHIEU Patrice, procuration à Mme LE GUERCH.

Rapporteur : M. le Maire

M. M. le Maire indique que par courrier en date du 07/07/2022 M. le Préfet de l'Aude a saisi les communes afin de connaître les modifications à apporter aux bureaux de vote conformément à l'article R40 du Code Electoral.

Monsieur le Maire rappelle que lors des dernières échéances électorales les bureaux de vote n°2, 3 et 4 situés habituellement au groupe scolaire avaient été déplacés à la salle du Jeu de Paume notamment en raison des conditions sanitaires. Ce changement de lieu de vote facilite également le travail des services car l'installation de trois bureaux de vote au sein du groupe scolaire dans des classes habituellement occupées par les élèves est très contraignante.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de valider de manière pérenne le changement de lieu de vote pour les bureaux n°2, 3 et 4 à la salle du Jeu de Paume (la circonscription géographique de ces bureaux reste inchangée).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de valider de manière pérenne le changement de lieu de vote pour les bureaux n°2, 3 et 4 à la salle du Jeu de Paume.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR